

DMA - RESTAURATION

L'actu du service !

La DMA restauration s'est engagée à ce que les contrats des agent.e.s remplaçant.e.s placés sur les postes dit de « longue maladie » passent enfin en contrat de longue durée. De plus la DMA ne fera plus de vacations pour ces postes. Sud veillera à ce que ces engagements soient tenus.

Une procédure allégée doit être mise en place au 2^e trimestre 2019 afin de combler les postes vacants dans le service (6).

Également pour le deuxième trimestre, la direction et la DRH souhaitent revenir sur l'organisation du temps de travail des agent.e.s travaillant à la cuisine centrale et les agent.e.s affecté.e.s en EHPAD et travaillant le week-end. Suite à l'échec du projet présenté en 2018 (d'où vient cette idée de poser les congés en heure ??) un groupe de travail doit être mis en place afin de travailler sur la nouvelle charte du temps de travail.



**La différence entre l'impossible
et le possible,
c'est la détermination !**

Sans oublier le futur agrandissement de la cuisine centrale !

Une réunion avec l'élue de la restauration est prévue début février. Nous espérons que des informations concrètes seront présentées aux agent.e.s.

**2019 DEVRAIT ÊTRE UNE ANNÉE DE TRANSFORMATION POUR
LE SERVICE DE LA DMA RESTAURATION !
SUD SERA PRÉSENT À VOS CÔTÉS POUR CES CHANGEMENTS
IMPORTANTES DANS LE SERVICE.**